

**CTL « emplois » du 5 janvier 2015**

La loi de finances pour 2015 prévoit 2000 suppressions d'emplois pour la DGFIP dont 1934 suppressions nettes d'emplois répartis entre les services. Pour la DDFiP de la Manche, les résultats de MAGERFiP pour le PLF 2015 sont les suivants :

Gains de productivité fléchés	Renforts & redéploiements	Contribution proportionnelle	Correctif dotation cible charges	Dotation accueil	Correctif opérationnel	TOTAL
-3,5	0	-10,5	-0,5	+1,7	0	-13

**EVOLUTION DE LA SITUATION DES EMPLOIS A LA DDFIP DE LA MANCHE** pour la DDFiP de la Manche, la mise en oeuvre de cette méthode se traduit par les évolutions suivantes :

Ventilation par catégorie de l'évolution des emplois

IDIV CN	A	B	B geo	C	TOTAL
-1	-1	-3	-1	-7	-13

La Direction Générale n'a pas procédé à une ventilation par filière des prélèvements d'emplois. Au plan local, une répartition proportionnelle a été effectuée comme suit :

Filière fiscale	Filière gestion publique	Total
357	312	668
53,44%	46,71%	
13	13	
7	6	13

**Suppressions d'emplois nettes et redéploiements locaux et liés à la réforme territoriale**

	Services FF	Suppressions d'emplois					Redéploiements locaux			Situation nette				
		A+	A	B	C	AST	A	B	C	A+	A	B	C	TOTAL
FILIÈRE FISCALE	Services de direction				-1					0	0	0	-1	-1
	SIP SIE GRANVILLE	-1						1		-1	0	1	0	0
	CDIF AVRANCHES (Géo)			-1						0	0	-1	0	-1
	POLE ICE SAINT LO			-1						0	0	-1	0	-1
	ANTENNE ICE GRANVILLE			-1						0	0	-1	0	-1
	SIP CHERBOURG			-1						0	0	-1	0	-1
	SIE COUTANCES				-1					0	0	0	-1	-1
	SIP SAINT LO				-1					0	0	0	-1	-1
	<b>SOUS TOTAL FF</b>	<b>-1</b>	<b>0</b>	<b>-4</b>	<b>-3</b>	<b>0</b>		<b>1</b>	<b>0</b>	<b>-1</b>	<b>0</b>	<b>-3</b>	<b>-3</b>	<b>-7</b>

	Services GP	Suppressions d'emplois					Redéploiements locaux			Situation nette				
		A+	A	B	C	AST	A	B	C	A+	A	B	C	TOTAL
FILIÈRE GESTION PUBLIQUE	TM TORIGNY				-1						0	0	-1	-1
	TM ST JEAN DE DAYE				-1					0	0	-1	-1	
	TSPL SAINT LO							2		0	0	2	2	
	Services de direction		-1	-1				0	0	-1	-1	0	-2	
	TM SAINT JAMES				-1					0	0	-1	-1	
	TM BRECEY			-1						0	-1	0	-1	
	TM LA HAYE DU PUIIS				-1			1		0	1	-1	0	
	TPM CHERBOURG				-1					0	0	-1	-1	
	TSPL GRANVILLE				-1					0	0	-1	-1	
	<b>SOUS TOTAL GP</b>	<b>0</b>	<b>-1</b>	<b>-2</b>	<b>-6</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>-1</b>	<b>-1</b>	<b>-4</b>	<b>-6</b>
<b>DDFiP</b>	<b>TOTAL DDFIP 50</b>	<b>-1</b>	<b>-1</b>	<b>-6</b>	<b>-9</b>	<b>0</b>		<b>2</b>	<b>2</b>	<b>-1</b>	<b>-1</b>	<b>-4</b>	<b>-7</b>	<b>-13</b>

## **FILIERE GESTION PUBLIQUE**

un emploi A et un emploi B dans les services de direction (transfert des missions du service gestion bancaire vers le centre des services bancaires de Rouen).

4 emplois C sur les postes comptables au regard des « éléments de charge et les gains de productivité liés à la dématérialisation ».

un emploi C à la Trésorerie de Saint James.

un emploi B à la Trésorerie de Brécey. Cet emploi sera redéployé vers la trésorerie de la Haye du Puits.

un emploi C sera prélevé sur le poste de la Haye du Puits.

un emploi C à la Trésorerie de Granville.

un emploi C à la Trésorerie Municipale de Cherbourg.

## **LA FILIERE FISCALE**

un emploi inspecteur divisionnaire de classe normale au SIP-SIE de Granville ( Abandon du transfert des missions foncières dans le cadre du rapprochement SIP-CDIF et gestion des missions foncières par le SIP SIE d'Avranches avec la création d'un secteur foncier à Avranches).

un emploi de B Géomètre au CDIF d'Avranches « compte tenu du ratio charges/emplois »

un emploi B sur le pôle ICE de Saint Lô

un emploi B de l'antenne de Granville du pôle ICE Avranches de redéployer vers le SIP de Granville. Ces évolutions tiennent compte du « ratio de charges emplois de ces services et de la situation du SIP de Granville. »

un emploi B au SIP de Cherbourg correspond à l'emploi B ORDOC et « au regard du ratio charges /emplois » .

un emploi C au SIE de Coutances. résulte de l'évolution des charges du pôle enregistrement ( « mesures de simplifications et de transfert de compétence » )

un emploi C dans les services de direction.

un emploi C au SIP de Saint Lô « au regard du ratio charges/emplois »

## **PROJET DE TRANSFERT DE LA RELANCE DES SUCCESSIONS VERS LE PÔLE ENREGISTREMENT POUR LA MISE EN PLACE DU POLE CONTROLE DES REVENUS ET DU PATRIMOINE.**

Une note du 11 décembre 2014 généralise la mise en place du Pôle Contrôle des Revenus et du Patrimoine (PCRP). Les « Fiscalité Immobilière » actuelles ont vocation à intégrer ce pôle. Les missions du PCRP :

- ISF : gestion y compris la relance des redevables potentiels
- contrôle des DFE et strate des infra DFE et CSP d'initiative complexe
- contrôle des droits de mutation à titre gratuit
- contrôle des prix et des valeurs
- surveillance des régimes de faveur des particuliers
- rescrits.

Par conséquent, les travaux de relance des successions seront rattachés au 1er septembre 2016 au Pôle Enregistrement du SIE de Coutances. Ce pôle verra ses effectifs renforcer de deux cadres B, l'un en provenance de la Fiscalité Immobilière de Coutances, l'autre en provenance de la Fiscalité Immobilière de Granville.